

DASSAULT AVIATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 62 717 627,20 €
SIÈGE SOCIAL : 9, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES-MARCEL DASSAULT
75008 PARIS
712 042 456 R.C.S. PARIS

-oOo-

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 MAI 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

-oOo-

.../...

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

.../...

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation et répartition du bénéfice de la Société Mère

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice net de 684 862 371,94 euros, augmenté du report à nouveau antérieur de 2 956 391 468,98 euros, soit un bénéfice distribuable de 3 641 253 840,92 euros, de la manière suivante :

- distribution au titre du dividende*	370 034 000,48 euros
- solde au report à nouveau	3 271 219 840,44 euros

En conséquence de l'affectation ci-dessus, il sera distribué un dividende brut de 4,72 euros par action.

* Le montant total du dividende a été calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2024 diminué des actions annulées au titre de la réduction de capital décidée par le Conseil d'administration du 4 mars 2025.

Ce dividende sera mis en paiement en numéraire le 22 mai 2025. Il sera versé directement aux titulaires d'actions « nominatives pures » et par l'entremise des intermédiaires habilités pour les titulaires d'actions « nominatives administrées » ou « au porteur ».

Le montant des dividendes qui, conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article L. 225-210 du Code de commerce, ne peut être versé aux actions auto-détenues par la Société, sera réaffecté au compte de report à nouveau.

Le dividende qui sera distribué aux actionnaires personnes physiques étant domiciliés fiscalement en France, n'ayant pas opté pour une imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, sera imposé selon le prélèvement forfaitaire unique (dit PFU) de 30% (12,8% d'impôt forfaitaire sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux). Pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France ayant effectué une telle option, ce dividende est soumis aux prélèvements sociaux de 17,2% et à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu et ouvre droit à l'abattement plafonné à 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Il est rappelé que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents et les montants éligibles à l'abattement de 40% ont été de :

Exercice	Dividende par action (en euros) ⁽¹⁾	Montant total distribué* (en millions d'euros)
2021	2,49	207
2022	3,00	246
2023	3,37	265
⁽¹⁾ Dividendes éligibles au prélèvement forfaitaire unique ou à l'abattement de 40%. * Dividende versé déduction faite des actions auto-détenues.		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, 124 026 015 voix ayant voté pour et 377 voix ayant voté contre.

.../...

Extrait certifié conforme à l'original

Éric TRAPPIER
Président-Directeur général

DASSAULT AVIATION

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FORVIS MAZARS
Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

À l'Assemblée générale
DASSAULT AVIATION
9 Rpt Champs Elysees M Dassault
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DASSAULT AVIATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié	Notre réponse
Comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat à reconnaître des contrats Défense (Notes 1.2.8, 1.2.11, 14.2, et 20 de l'annexe aux comptes annuels) Comme décrit dans la note 1.2.11, les résultats à terminaison sur les contrats Défense, ainsi que les éventuelles provisions pour perte à terminaison et provisions pour risques et charges à la date de clôture dépendent de la capacité de l'entité : - à mesurer les coûts encourus sur un contrat et, - à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat. Les estimations des coûts restant à engager s'appuient sur un processus de suivi des programmes assuré par la Direction de Programmes et la Direction Financière sous le contrôle de la Direction Générale. Les estimations des résultats à terminaison des contrats sont mises à jour à chaque clôture de comptes. La comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat à reconnaître des contrats Défense est considérée comme un point clé de l'audit en	À partir de discussions avec les Directions Opérationnelles concernées, nous avons pris connaissance des processus de recensement des coûts et d'évaluation des résultats à terminaison. Nous avons également testé le fonctionnement des contrôles internes clés que nous avons estimés pertinents pour notre audit. Nos travaux ont notamment consisté à : - Tester les contrôles relatifs aux prévisions de chiffre d'affaires et de coûts à encourir sur les contrats ; - Mener des entretiens avec les responsables de suivi des programmes et la Direction Financière et réaliser des tests sur pièces sélectionnées par sondage, sur la base d'un échantillon de contrats les plus contributeurs au résultat de la période, afin : - de confirmer l'exécution des prestations du contrat lorsque le chiffre d'affaires est reconnu à l'achèvement ; - de tester les coûts encourus et ainsi corroborer le degré d'avancement retenu lorsque le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement ; - d'apprécier le caractère raisonnable des hypothèses significatives utilisées pour la détermination des résultats à terminaison, des provisions pour risques et charges, et tester par sondage les données et coûts observés retenus pour l'évaluation des provisions ainsi que les calculs effectués. - Rapprocher les données comptables avec leur

raison du haut degré de jugement et d'estimations requis pour la détermination des modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat à terminaison des contrats, et par conséquent, du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat et les capitaux propres.	suivi analytique opérationnel pour ces mêmes contrats ; • Vérifier la correcte allocation analytique des coûts aux contrats ; • Pour une sélection de contrats dont le niveau de résultat à terminaison a connu une évolution significative par rapport aux estimations antérieures, nous avons cherché à comprendre l'origine des évolutions constatées dans le but de les corroborer avec des justifications techniques et opérationnelles sur la base de notre expérience et d'entretiens avec les directions concernées ; Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes 1.2.8, 1.2.11, 14.2 et 20 de l'annexe aux comptes annuels.
--	--

Risque identifié	Notre réponse
Évaluation des provisions pour garantie (Notes 1.2.8 et 14.2 de l'annexe aux comptes annuels) Dassault Aviation assortit ses livraisons d'aéronefs de garanties contre les défauts matériels ou de logiciels et est soumis à l'obligation de corriger les non-conformités réglementaires identifiées après la livraison des matériels. Ces garanties constituent donc pour Dassault Aviation un engagement dont il convient de provisionner les coûts attendus dès la livraison de l'avion. L'estimation des provisions est fondée d'une part, sur les données et coûts observés par modèle d'avion et type d'opérations prises en garantie, et d'autre part sur les coûts estimés, notamment par des devis de spécialistes, de traitement des dysfonctionnements et non-conformités réglementaires. Compte tenu de la flotte en service et de la diversité des coûts potentiellement à encourir, les provisions pour garanties font l'objet de modèles complexes impliquant le jugement de plusieurs Directions Opérationnelles. L'évaluation de ces engagements par la Direction a conduit Dassault Aviation à comptabiliser des provisions pour garanties à hauteur d'environ 826 millions d'euros au 31 décembre 2024.	À partir de discussions avec les Directions Opérationnelles concernées, nous avons pris connaissance des processus de recensement des risques à garantir ainsi que des procédures mises en place pour déterminer les coûts et les autres données servant de base à l'évaluation des provisions pour garantie. Nous avons également testé le fonctionnement des contrôles clés que nous avons estimé pertinents pour notre audit. En outre, nos travaux ont consisté à : • apprécier la pertinence de la méthodologie de provisionnement retenue par la Direction de Dassault Aviation et les jugements exercés par celle-ci, • apprécier, notamment par entretiens avec les Directions Opérationnelles concernées, le caractère raisonnable des principales hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garantie, • tester par sondage les données sources et coûts observés retenus pour l'évaluation des provisions ainsi que l'exactitude des calculs effectués.

DASSAULT AVIATION**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels****Exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 4**

L'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit en raison :

- *du niveau élevé de jugement requis pour leur détermination,*
- *de la complexité de leur évaluation,*
- *de leur montant significatif,*
- *et, par conséquent, du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat et les capitaux propres si leurs estimations devaient varier.*

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

DASSAULT AVIATION

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 5

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaires aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DASSAULT AVIATION par vos assemblées générales du 19 juin 1990 pour le cabinet FORVIS MAZARS (anciennement MAZARS) et du 12 mai 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet FORVIS MAZARS était dans la trente-cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant

DASSAULT AVIATION**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels****Exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 6**

de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

DASSAULT AVIATION

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 7

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:

34E29D00AF8B423...

Edouard Demarcq

FORVIS MAZARS

Signé par :

B90E0E5AB268410...

Erwan Candau

Comptes annuels société mère au 31 décembre 2024

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2024			31.12.2023
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2	159 876	-143 659	16 217	18 415
Immobilisations corporelles	2	2 034 435	-969 561	1 064 874	940 414
Immobilisations financières	3	2 793 856	-57 916	2 735 940	2 967 220
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS		4 988 167	-1 171 136	3 817 031	3 926 049
Stocks et en-cours	4	6 562 225	-398 953	6 163 272	4 864 980
Avances et acomptes versés sur commandes		6 785 434	0	6 785 434	4 699 869
Créances clients et comptes rattachés	6	1 605 303	-54 279	1 551 024	1 158 718
Autres créances et comptes de régularisation	6	746 134	0	746 134	651 859
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	9	6 550 244	0	6 550 244	5 323 024
Disponibilités		484 795	0	484 795	522 026
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS		22 734 135	-453 232	22 280 903	17 220 476
TOTAL ACTIF		27 722 302	-1 624 368	26 097 934	21 146 525

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Capital	10, 13	62 876	64 642
Primes d'émission		0	0
Réserves	12	2 966 648	3 185 360
Résultat de l'exercice		684 862	434 959
Subventions d'investissements		431	645
Provisions réglementées	14	176 644	159 827
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	3 891 461	3 845 433
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14	1 536 545	1 563 505
Emprunts et dettes financières (1)	15	51 720	77 305
Avances et acomptes reçus sur commandes		18 088 399	13 459 406
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	1 233 385	986 645
Autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation	17	1 296 424	1 214 231
TOTAL DETTES		20 669 928	15 737 587
TOTAL PASSIF		26 097 934	21 146 525
(1) dont concours bancaires courants :		0	0

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	20	5 447 162	4 101 265
Variation des en-cours de production		873 886	902 177
Reprises provisions et amortissements, transferts de charges		758 747	729 670
Autres produits		136 105	106 520
PRODUITS D'EXPLOITATION		7 215 900	5 839 632
Achats consommés		-4 151 651	-3 362 227
Charges de personnel		-1 012 026	-942 963
Autres charges d'exploitation		-478 045	-455 562
Impôts et taxes		-58 401	-54 582
Dotations aux amortissements	2	-106 647	-95 364
Dotations aux provisions	14	-780 862	-653 706
CHARGES D'EXPLOITATION		-6 587 632	-5 564 404
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		628 268	275 228
RÉSULTAT FINANCIER	22	417 838	364 319
RÉSULTAT COURANT		1 046 106	639 547
Résultat exceptionnel	23	-17 338	-35 249
Participation et intéressement des salariés		-196 360	-134 455
Impôts sur les résultats	24	-147 546	-34 884
RÉSULTAT NET		684 862	434 959

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2023
I - FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
RÉSULTAT NET		684 862	434 959
Annulation des résultats sur cessions d'actifs immobilisés	23	573	17 164
Montant net des dotations et reprises aux comptes d'amortissements et de provisions (à l'exclusion de celles liées au Besoin en Fonds de Roulement)	2, 14	96 410	8 652
Capacité d'autofinancement		781 845	460 775
Variation des stocks et en-cours (valeur nette)	4	-1 298 292	-1 256 165
Variation des avances et acomptes versés		-2 085 565	-1 704 840
Variation des créances clients et comptes rattachés (valeur nette)	6	-392 306	312 135
Variation des autres créances, instruments de trésorerie et comptes de régularisation	6	-92 215	-91 190
Variation des avances et acomptes reçus		4 628 993	1 603 115
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés		246 740	-72 719
Variation des autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation	17	82 193	-43 945
Augmentation (-) ou diminution (+) du Besoin en Fonds de Roulement		1 089 548	-1 253 609
Total I		1 871 393	-792 834
II - FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	-234 649	-221 828
Acquisitions d'immobilisations financières	3	-164 427	-991 814
Variation des subventions d'investissements		-214	-225
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	2, 3, 23	400 968	490 290
Total II		1 678	-723 577
III - FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Variation du capital	10, 13	-1 766	-2 148
Variation des autres fonds propres	13	-388 942	-439 809
Augmentation des dettes financières	15	2 609	2 441
Remboursement des dettes financières	15	-28 194	-22 403
Dividendes versés au cours de l'exercice	32	-264 729	-245 585
Total III		-681 022	-707 504
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I + II + III)		1 192 049	-2 223 915

Trésorerie nette à l'ouverture (1)		5 842 733	8 066 648
Trésorerie nette à la clôture (1)		7 034 782	5 842 733

(1) la trésorerie correspond aux postes du bilan suivants :
[disponibilités] + [valeurs mobilières de placement brutes] – [concours bancaires courants]

Notes aux comptes société mère

Généralités	
1 Règles et méthodes comptables	15 Emprunts et dettes financières
Actif	
2 Immobilisations incorporelles et corporelles 2.1. Immobilisations incorporelles 2.2. Immobilisations corporelles	16 État des échéances des dettes
3 Immobilisations financières	17 Autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation
4 Stocks et en-cours	18 Charges à payer
5 Intérêts sur éléments de l'actif	19 Éléments concernant les entreprises liées
6 Créances clients et autres créances 6.1. Détail 6.2. Échéancier – valeur brute	Compte de résultat
7 Produits à recevoir	20 Chiffre d'affaires
8 Charges et produits constatés d'avance	21 Charges de recherche et développement
9 Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant	22 Résultat financier
Informations complémentaires	
Passif	
10 Capital social et actions propres 10.1. Capital social 10.2. Actions propres 10.3. Paiements en actions	23 Résultat exceptionnel
11 Identité de la Société Mère consolidant globalement les comptes de la Société	24 Ventilation de la charge d'impôts sur les résultats
12 Réserves 12.1. Réserves 12.2. Réserves d'écarts de réévaluation	25 Engagements hors bilan
13 Variation des capitaux propres au cours de l'exercice 13.1 Résultat de l'exercice 13.2 Tableau de variation des capitaux propres hors résultat de l'exercice	26 Actifs et passifs éventuels
14 Provisions 14.1. État des provisions 14.2. Détail des provisions pour risques et charges	27 Instruments financiers : portefeuille d'opérations de change en dollars
	28 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires
	29 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
	30 Rémunération des mandataires sociaux
	31 Effectif moyen
	32 Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices
	33 Évènements postérieurs à la clôture

DASSAULT AVIATION

9, Rond-Point des Champs-Élysées Marcel Dassault - 75008 Paris

***société anonyme au capital de 62 876 448,80 euros, cotée et immatriculée en France
712 042 456 RCS PARIS***

Note 1 - Règles et méthodes comptables

1.1. Principes généraux

1.1.1. Cadre général

Les états financiers de la société mère au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu le 4 mars 2025 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 16 mai 2025. Les comptes individuels sont établis conformément au règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des normes comptables.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes annuels sont comparables d'un exercice à l'autre.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement des états financiers de la Société conduit la direction à réaliser des estimations et émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits au bilan et au compte de résultat. Ces estimations concernent notamment :

- les résultats sur les contrats en cours,
- la détermination du montant des provisions pour risques et charges et des dépréciations.

Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à l'arrêté des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

1.2. Principes d'évaluation

1.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les frais financiers ne sont pas immobilisés.

Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire. Aucune valeur résiduelle n'est prise en compte, sauf pour les avions.

Les durées d'amortissement retenues sont fonction des durées d'utilité estimées des actifs. Ces

dernières sont revues à chaque clôture pour les actifs immobilisés significatifs. La durée d'utilité initiale d'un bien est prolongée ou réduite si les conditions d'utilisation du bien le justifient.

Les durées d'utilité initiales s'établissent comme suit :

Logiciels	3-4 ans
Bâtiments industriels	20-25 ans
Immeubles de bureau	20-25 ans
Agencements et aménagements	7-15 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3-10 ans
Avions	10-15 ans
Matériel roulant	4 ans
Autres immobilisations corporelles	3-10 ans
Biens d'occasion	au cas par cas

1.2.2. Perte de valeur des actifs

La Société effectue un test de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur. Les indices de perte de valeur proviennent des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus par la Société.

La Société déprécie les immobilisations corporelles et incorporelles d'un actif lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle. Le montant de la dépréciation comptabilisée en résultat est égal à l'écart constaté entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif correspond au montant le plus élevé entre sa valeur vénale (diminuée des coûts de vente) et sa valeur d'usage.

La valeur d'usage est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les taux d'actualisation sont revus chaque année. Au 31 décembre 2024, le taux d'actualisation après impôts est de 9,2% (9,8% au 31 décembre 2023). La valeur d'usage est déterminée à partir de flux après impôts projetés résultant d'hypothèses économiques et de conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction et tient compte d'une valeur terminale.

1.2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les valeurs brutes sont constituées par le coût d'achat hors frais accessoires, à l'exception de celles qui ont fait l'objet de la réévaluation légale 1976. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute. La valeur d'inventaire est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Dassault Aviation évalue la valeur d'inventaire pour les titres de participation cotés selon le cours de bourse moyen du mois de clôture et pour les titres non cotés, en l'absence d'éléments de valorisation externes, selon la quote-part de situation nette ou la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Concernant la participation détenue dans Thales, lorsqu'un test de dépréciation est effectué, les hypothèses opérationnelles et financières utilisées proviennent directement de la direction de Thales.

1.2.4. Stocks et en-cours

Les articles entrant en stock de matières premières, produits intermédiaires ou produits finis sont évalués au coût d'acquisition pour les articles achetés et au coût de production pour les articles fabriqués. Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré, à l'exception des avions d'occasion qui sont sortis à leur coût d'acquisition. Les en-cours sont évalués en coût de production et ne comprennent pas de coûts anormaux de production.

Les stocks et en-cours sont dépréciés si leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur valeur constatée dans les comptes.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. Elle prend en compte l'obsolescence technique ou commerciale des articles et les risques liés à leur faible rotation.

1.2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La Société n'a pas été amenée à comptabiliser de dépréciations significatives, les créances commerciales militaires étant constituées de clients étatiques, et la grande majorité des ventes de Falcon étant réalisées au comptant.

1.2.6. Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés pour le montant reçu. Les frais de transaction sont comptabilisés en charge de l'exercice.

1.2.7. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les provisions pour hausse des prix et les amortissements dérogatoires.

1.2.8. Provisions pour risques et charges

Provisions pour garantie et autres risques rattachés au contrat

Dans le cadre des contrats de vente ou marchés, Dassault Aviation a des obligations formelles liées aux matériels, produits et / ou prestations (développements logiciels, intégration systèmes, etc.) livrés.

Ces obligations peuvent être distinguées entre :

- garantie « courante » : remise en état des matériels défectueux au cours de leur période de garantie contractuelle ou par obligation implicite, traitement des dysfonctionnements matériels ou logiciels identifiés après qualification et mise à disposition des utilisateurs, ...
- garantie « réglementaire » : traitement par le constructeur de toute évolution du cadre réglementaire décidée par les autorités de la réglementation ou de toute non-conformité réglementaire identifiée par le constructeur ou un utilisateur après livraison des matériels ou produits livrés,
- autres risques liés à l'exécution du contrat.

La détermination du montant des provisions s'effectue principalement comme suit :

- sur la base du retour d'expérience des coûts constatés,
- sur la base de devis établis par les spécialistes des métiers concernés.

Coût des départs à la retraite et prestations assimilées

Les engagements envers le personnel en matière de coût des départs à la retraite et des prestations assimilées sont provisionnés pour les obligations restant à courir. Ils sont estimés pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation. Les taux utilisés ont été déterminés par référence au taux de rendement des obligations privées à long terme de première qualité de maturité équivalente à la durée des engagements évalués.

Les écarts actuariels, ou analysés comme tels, sont intégralement comptabilisés en résultat d'exploitation dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés. La provision qui apparaît au bilan correspond au montant de l'engagement total net des montants externalisés.

1.2.9. Instruments de couvertures

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des cours de change.

Les risques de change résultent essentiellement des ventes réalisées en dollars US. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts en utilisant des contrats de change à terme et des options de change.

La société a revu le caractère hautement probable des flux associés aux instruments financiers éligibles à la comptabilité de couverture et n'a pas détecté d'indice remettant en cause cette position à fin décembre 2024.

Les effets de la couverture, y compris le report / déport, sont comptabilisés au rythme de l'élément couvert et suivent le même classement que ce dernier, à savoir le résultat d'exploitation.

Les primes payées ou encaissées sur les achats ou ventes éventuelles d'options ne sont portées en résultat qu'à l'échéance de ces options.

Les instruments de couverture couvrant des positions bilanciellles font l'objet d'une comptabilisation en instruments de trésorerie.

1.2.10. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur en euros à la date de l'opération de paiement ou d'encaissement, à l'exception des flux nets associés à la couverture de change globale, qui sont comptabilisés au cours de cette couverture pour l'année.

Les créances et les dettes en devises non soldées sont réévaluées en euros sur la base du cours de clôture.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires :

- à l'actif du bilan, écart de conversion actif lorsque la différence correspond à une perte latente,
- au passif du bilan, écart de conversion passif lorsque la différence correspond à un gain latent.

Une position globale de change est calculée par échéance des créances et dettes non couvertes. Quand une position globale de change par échéance est une perte latente, une provision est constituée à hauteur de ce risque.

Les écarts de conversion sur les disponibilités au 31 décembre sont portés au compte de résultat.

1.2.11. Chiffre d'affaires et résultats

Les résultats à terminaison sont déterminés à partir des estimations de chiffre d'affaires et des coûts à terminaison (prenant en compte les prévisions des directions de programmes) qui sont revus au fur et à mesure de l'avancement des contrats et tiennent compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté. Les éventuelles pertes à terminaison sont comptabilisées dès qu'elles sont connues.

Contrats de vente de biens et de développement

Le chiffre d'affaires et le résultat sont comptabilisés lorsque Dassault Aviation a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, et lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société.

En règle générale, le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison des biens ou des prestations de

développement. Les coûts correspondants sont valorisés sur la base du résultat à terminaison estimé au contrat. Si les coûts estimés sont inférieurs aux coûts constatés, la différence est stockée en en-cours. Si les coûts estimés sont supérieurs aux coûts constatés, une provision pour travaux restant à venir est constatée à la clôture.

Autres contrats de services

Les produits relatifs aux autres prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des coûts engagés. Les résultats sont constatés au fur et à mesure de cet avancement s'ils peuvent être déterminés de façon fiable.

Les contrats impliquant les commettants et pour lesquels Dassault Aviation est seul signataire font l'objet d'une comptabilisation de la totalité du chiffre d'affaires et des charges correspondantes (y compris la part des commettants).

1.2.12. Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie

Le poste comprend des dépôts à terme à plus de 3 mois et d'autres placements que la Société n'a pas l'intention de convertir en trésorerie à court terme pour ses besoins opérationnels. Le poste comprend également des placements de trésorerie sous forme de valeurs mobilières de placement.

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement ne sont enregistrées que lors de leur réalisation effective. L'impôt sur les dites plus-values latentes est enregistré en charges constatées d'avance jusqu'à prise en compte de la plus-value en résultat financier.

Cette méthode qui déroge au principe de non constatation partielle d'impôts différés a été adoptée pour donner une image plus fidèle du résultat de la Société.

Les moins-values latentes sur valeurs mobilières de placement font l'objet d'une dépréciation.

1.2.13. Actions propres

La valeur d'inventaire des actions propres à la clôture de l'exercice est déterminée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture. Si le cours de bourse est inférieur à la valeur d'achat, une dépréciation est comptabilisée, à l'exception des titres en voie d'annulation ou des actions détenues en vue de leur attribution dans le cadre d'un plan déterminé.

1.3. Intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale en 1999, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Le périmètre du groupe d'intégration comprend Dassault Aviation et Dassault Aviation Participations.

Cette intégration fiscale est renouvelable tacitement par période de cinq exercices.

Par convention, son incidence est neutre sur les résultats des sociétés intégrées : les charges d'impôts sont prises en compte par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Note 2 - Immobilisations incorporelles et corporelles

2.1. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres	31.12.2024
Valeur brute					
Logiciels, brevets, licences et valeurs similaires	151 575	6 719	-728	1 984	159 550
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	1 984	326	0	-1 984	326
	153 559	7 045	-728	0	159 876
Amortissements					
Logiciels, brevets, licences et valeurs similaires	-135 144	-9 236	721	0	-143 659
	-135 144	-9 236	721	0	-143 659
Valeur nette					
Logiciels, brevets, licences et valeurs similaires	16 431				15 891
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	1 984				326
Total	18 415	-2 191	-7	0	16 217

2.2. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres	31.12.2024
Valeur brute					
Terrains	147 212	858	-766	1 300	148 604
Constructions	707 659	37 461	-11 185	128 179	862 114
Installations techniques, matériel et outillage	653 027	34 067	-26 634	49 075	709 535
Autres immobilisations corporelles	107 925	5 923	-1 856	2 255	114 247
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	231 449	149 295	0	-180 809	199 935
	1 847 272	227 604	-40 441	0	2 034 435
Amortissements					
Terrains	-10 295	-1 369	495	0	-11 169
Constructions	-319 293	-42 694	6 596	0	-355 391
Installations techniques, matériel et outillage	-494 130	-49 742	25 785	0	-518 087
Autres immobilisations corporelles	-83 140	-3 606	1 832	0	-84 914
	-906 858	-97 411	34 708	0	-969 561
Dépréciations					
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
Valeur nette					
Terrains	136 917				137 435
Constructions	388 366				506 723
Installations techniques, matériel et outillage	158 897				191 448
Autres immobilisations corporelles	24 785				29 333
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	231 449				199 935
Total	940 414	130 193	-5 733	0	1 064 874

Note 3 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres	31.12.2024
Filiales et participations (1)	2 687 112	0	-399	0	2 686 713
Créances rattachées à des participations	19 530	1 107	-651	0	19 986
Autres titres immobilisés (2)	301 911	162 454	-394 121	0	70 244
Prêts	1 255	0	-94	0	1 161
Autres immobilisations financières	15 422	866	-536	0	15 752
Total	3 025 230	164 427	-395 801	0	2 793 856
Dépréciations	-58 010	0	94	0	-57 916
Valeur nette	2 967 220	164 427	-395 707	0	2 735 940

(1) dont Thales : 2 285 868 milliers d’euros.

(2) cf. note 10.

Cours de bourse de l'action Thales et test de dépréciation

Sur la base du cours de bourse de l'action Thales au 31 décembre 2024, soit 138,65 euros par action, la participation de Dassault Aviation dans Thales est valorisée à 7 591 millions d'euros.

En l'absence d'indication objective de perte de valeur, les titres Thales n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2024.

État des échéances des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	19 986	19 986	0
Prêts	1 161	100	1 061
Autres immobilisations financières	15 752	14 235	1 517
Total	36 899	34 321	2 578

Informations relatives aux filiales, participations et autres titres immobilisés

La Société publiant des comptes consolidés, le tableau des filiales, participations et autres titres immobilisés est présenté sous une forme agrégée.

(en milliers d'euros)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
Filiales					
Filiales françaises	119 156	119 156	0	0	0
Filiales étrangères	233 014	217 014	0	108 150	882
Total	352 170	336 170	0	108 150	882
Participations et autres titres immobilisés					
Sociétés françaises	2 357 381	2 355 581	0	0	194 617
Sociétés étrangères	47 406	7 444	19 986	0	0
Total	2 404 787	2 363 025	19 986	0	194 617
Total général	2 756 957	2 699 195	19 986	108 150	195 499

Note 4 - Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31.12.2024			31.12.2023
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Matières premières	524 147	-90 383	433 764	348 821
En-cours de production	4 182 812	0	4 182 812	3 308 926
Produits intermédiaires et finis	1 855 266	-308 570	1 546 696	1 207 233
Total	6 562 225	-398 953	6 163 272	4 864 980

La hausse des stocks et en-cours est principalement liée à l'exécution des contrats Défense et à la montée en puissance du Falcon 6X.

Note 5 - Intérêts sur éléments de l'actif

Il n'y a pas d'intérêt inclus dans la valeur des stocks et en-cours.

Note 6 - Créances clients et autres créances

6.1. Détail

(en milliers d'euros)	31.12.2024			31.12.2023
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Clients et comptes rattachés				
Clients et comptes rattachés	1 605 303	-54 279	1 551 024	1 158 718
	1 605 303	-54 279	1 551 024	1 158 718
Autres créances et comptes de régularisation				
Autres créances	467 814	0	467 814	373 207
Charges constatées d'avance	266 509	0	266 509	271 167
Comptes de régularisation	11 811	0	11 811	7 485
	746 134	0	746 134	651 859
Total	2 351 437	-54 279	2 297 158	1 810 577

La part des créances échues non dépréciées fait l'objet d'un suivi individuel régulier.

6.2. Échéancier - valeur brute

(en milliers d'euros)	31.12.2024			31.12.2023		
	Total	À moins d'un an	À plus d'un an	Total	À moins d'un an	À plus d'un an
Clients et comptes rattachés (1)	1 605 303	1 598 703	6 600	1 215 141	1 166 409	48 732
Autres créances	467 814	467 814	0	373 207	373 207	0
Charges constatées d'avance (2)	266 509	198 014	68 495	271 167	193 982	77 185
Comptes de régularisation	11 811	11 811	0	7 485	7 485	0
Total	2 351 437	2 276 342	75 095	1 867 000	1 741 083	125 917

(1) dont créances représentées par des effets de commerce : 2 295 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et 6 463 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

(2) cf. note 8.

Note 7 - Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Créances rattachées aux participations	79	92
Créances clients et comptes rattachés	848 518	518 175
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	119 893	59 561
Disponibilités	828	19
Total	969 318	577 847

Note 8 - Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits d'exploitation	649 081	723 021
Charges d'exploitation (1)	266 509	271 167
(1) dont IS sur plus-values latentes	157 306	149 539

Note 9 - Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie (en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie - valeur au bilan (1)	6 530 788	5 299 302
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie - valeur de marché	6 968 948	5 707 371

(1) déduction faite des actions propres comptabilisées en valeurs mobilières de placement (cf. note 10).

Le poste comprend des dépôts à terme à plus de 3 mois et des titres de créances que la Société n'a pas l'intention de convertir en trésorerie à court terme pour ses besoins opérationnels. Le poste comprend également des placements de trésorerie sous forme de valeurs mobilières de placement.

Note 10 - Capital social et actions propres

10.1. Capital social

Par décision des conseils d'administration du 5 mars 2024 et du 23 juillet 2024, le capital a été réduit par annulation de 2 206 805 actions propres. Le capital social s'élève à 62 876 milliers d'euros et se compose de 78 595 561 actions ordinaires de 0,80 euros chacune au 31 décembre 2024.

10.2. Actions propres

Les mouvements sur actions propres sont détaillés ci-dessous :

(en nombre de titres)	2024	2023
Actions propres au 1er janvier	1 779 777	689 502
Achats d'actions propres	867 621	3 813 303
Annulations d'actions	-2 206 805	-2 684 664
Paiements en actions	-43 531	-38 364
Actions propres au 31 décembre	397 062	1 779 777

En 2024, Dassault Aviation a acquis 867 621 actions pour un montant total de 154 925 milliers d'euros (prix moyen de 178,56 euros par action).

Sur le solde de 397 062 actions détenues par la société au 31 décembre 2024, 198 527 actions ont été affectées à l'objectif d'annulation par le conseil d'administration du 4 mars 2025 auxquelles s'ajoutent 198 535 actions affectées antérieurement à d'éventuelles attributions d'actions de performance et un éventuel contrat de liquidité permettant d'assurer l'animation du marché.

10.3. Paiement en actions

Des actions de performance ont été attribuées aux mandataires au cours des conseils d'administration des 8 mars 2023 et 5 mars 2024 (caractéristiques des plans décrites au paragraphe 5.5 du rapport de gestion du conseil d'administration).

Les actions attribuées, non encore acquises, sont soumises à des conditions de performance.

Date de décision d'attribution	Période d'acquisition	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions livrées en 2024	Nombre d'actions annulées (1)	Soldes d'actions de performance au 31.12.2024
08.03.2023	Du 08.03.2023 au 07.03.2024	39 900	43 531	0	0
05.03.2024	Du 05.03.2024 au 04.03.2025	21 000	0	0	21 000

(1) actions annulées en cas de non atteinte partielle ou totale des conditions de performance.

Note 11 - Identité de la Société Mère consolidant globalement les comptes de la Société

	%
Groupe industriel Marcel Dassault (GIMD) 9, Rond-Point des Champs-Élysées - Marcel Dassault 75008 Paris	66,45%

Note 12 - Réserves

12.1. Réserves

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Écarts de réévaluation	3 969	4 121
Réserve légale	6 288	6 464
Report à nouveau	2 956 391	3 174 775
Total	2 966 648	3 185 360

12.2. Réserves d'écarts de réévaluation

(en milliers d'euros)	Variation de la réserve de réévaluation			
	31.12.2023	Mouvements 2024		31.12.2024
		Diminutions dues aux cessions	Autres variations	
Terrains	3 600	0	0	3 600
Participations	521	-152	0	369
Total	4 121	-152	0	3 969
Réserve de réévaluation (1976)	4 121	-152	0	3 969

Note 13 - Variation des capitaux propres au cours de l'exercice

13.1. Résultat de l'exercice

	2024	2023
Résultat comptable		
Milliers d'euros	684 862	434 959
Euros par action	8,71	5,38
Variation des capitaux propres hors résultat de l'exercice		
Milliers d'euros	-374 105	-424 135
Euros par action	-4,76	-5,25
Dividendes		
Milliers d'euros	370 034 (1)	266 068 (2)
Euros par action	4,72 (1)	3,37 (2)

(1) les dividendes ont été calculés sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2024 diminué des actions annulées au titre de la réduction de capital décidée par le conseil d'administration du 4 mars 2025.

(2) les dividendes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été versés pour 264 729 milliers d'euros, déduction faite des dividendes sur les actions auto-détenues.

13.2. Tableau de variation des capitaux propres hors résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

	Avant affectation résultat 2023 31.12.2024	Après affectation résultat 2023 31.12.2024
A -		
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2023 hors résultat de l'exercice	3 410 474	3 410 474
2. Résultat 2023 avant affectation	434 959	
3. Affectation du résultat 2023 à la situation nette par l'A.G.O.		170 230
4. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2024	3 845 433	3 580 704
B - Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2024		0
1. Variation du capital		0
2. Variation des autres postes		0
C - (= A4 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2024		3 580 704
D - Variation en cours d'exercice hors résultat 2024		-374 105
1. Variation du capital		-1 766
2. Variation des primes, réserves, report à nouveau		-388 790
3. Contreparties de réévaluation - réserve		-152
4. Variation des provisions réglementées et subventions d'investissements		16 603
5. Autres variations		0
E - Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2024 hors résultat 2024 avant A.G.O. (= C + D)		3 206 599
F - Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice 2024 hors résultat 2024 (= E - C)		-374 105

Note 14 - Provisions

14.1. État des provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2024
Provisions réglementées					
Pour hausse des prix	73 586	18 151 (3)	-9 237 (3)	0	82 500
Amortissements dérogatoires	86 223	22 765 (3)	-14 862 (3)	0	94 126
Plus-values réinvesties	18	0 (3)	0 (3)	0	18
	159 827	40 916	-24 099	0	176 644
Provisions pour risques et charges					
D'exploitation	1 563 505	327 630 (1)	-354 590 (1)	0	1 536 545
Financiers	0	0 (2)	0 (2)	0	0
Exceptionnels	0	0 (3)	0 (3)	0	0
	1 563 505	327 630	-354 590	0	1 536 545
Dépréciations					
Sur immobilisations incorporelles	0	0 (1)	0 (1)	0	0
Sur immobilisations corporelles	0	0 (1)	0 (1)	0	0
Sur immobilisations financières	58 010	0 (2)	-94 (2)	0	57 916
Sur stocks et en-cours	347 734	398 953 (1)	-347 734 (1)	0	398 953
Clients et comptes rattachés	56 423	54 279 (1)	-56 423 (1)	0	54 279
Sur valeurs mobilières de placement	0	0 (2)	0 (2)	0	0
	462 167	453 232	-404 251	0	511 148
Total	2 185 499	821 778	-782 940	0	2 224 337

	{ - d'exploitation	780 862 (1)	-758 747 (1)
Dont dotations et reprises	{ - financières	0 (2)	-94 (2)
	{ - exceptionnelles	40 916 (3)	-24 099 (3)
		821 778	-782 940

14.2. Détail des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2024
D'exploitation					
Coûts des départs à la retraite et charges de rémunération (1)	97 003	72 210	-126 196	0	43 017
Congés de fin de carrière	746	2 644	-402	0	2 988
Garantie (2)	839 200	97 800	-110 600	0	826 400
Autres risques rattachés aux contrats (2)	626 060	151 234	-116 896	0	660 398
Pour perte de change	496	3 742	-496	0	3 742
	1 563 505	327 630	-354 590	0	1 536 545
Financiers					
Divers	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
Exceptionnels					
Divers	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
Total des provisions pour risques et charges	1 563 505	327 630	-354 590	0	1 536 545

(1) provisions pour coûts des départs à la retraite et charges de rémunération :

Les engagements liés aux coûts des départs à la retraite sont calculés pour l'ensemble du personnel suivant la méthode des unités de crédits projetées. Ils sont provisionnés en totalité pour les obligations restant à courir.

La simulation de la projection de carrière est pondérée par la table de mortalité du code des assurances et par le taux de rotation du personnel constaté (variable suivant l'âge). Le coût des départs est fonction du nombre d'années d'ancienneté du salarié à la clôture de l'exercice par rapport à son espérance totale d'années de carrière (cf. principes d'évaluation 1.2.8.).

Le calcul prend en compte les hypothèses annuelles suivantes : taux d'actualisation de 3,3% et taux d'inflation de 2,1%.

Au 31 décembre 2024, le solde de la provision relative aux médailles du travail est de 3 024 milliers d'euros.

(2) provisions pour garantie, autres risques rattachés aux contrats :

Les provisions tiennent compte de l'évolution de la flotte en service, des livraisons de la période et des obligations contractuelles induites par l'exécution des marchés.

Note 15 - Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers (1)	51 720	77 305
Total	51 720	77 305

(1) au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, les dettes financières diverses comprennent essentiellement la participation des salariés en compte courant bloqué.

Note 16 - État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	À plus d'un an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers (1)	51 720	25 971	25 646	103
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (2)	1 233 385	1 233 385	0	0
Dettes fiscales et sociales	394 813	394 565	248	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 877	21 877	0	0
Autres dettes	213 347	213 347	0	0
Total	1 915 142	1 889 145	25 894	103

(1) cf. note 15.

(2) dont dettes représentées par des effets de commerce : 158 149 milliers d'euros.

Note 17 - Autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dettes fiscales et sociales	394 813	314 738
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 877	28 656
Autres dettes	213 347	136 946
Produits constatés d'avance	649 081	723 021
Comptes de régularisation passif	8 069	7 118
Instruments de trésorerie	9 237	3 752
Total	1 296 424	1 214 231

Note 18 - Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan (en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts et dettes financières	1 000	1 323
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	528 616	541 271
Autres dettes et comptes de régularisation	428 010	338 743
Total	957 626	881 337

Note 19 - Éléments concernant les entreprises liées

Toutes les transactions réalisées avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 20 - Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2024	2023
A) Par produit :		
Ventes de biens	3 456 541	2 352 960
Ventes de services	1 990 621	1 748 305
Total	5 447 162	4 101 265
B) Par zone géographique :		
France	1 938 242	1 486 683
Export (1)	3 508 920	2 614 582
Total	5 447 162	4 101 265

(1) le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des contrats Rafale Export est comptabilisé sur une base brute (y compris la part des commettants).

Note 21 - Charges de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont constatées et représentent :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Charges de recherche et développement	-428 747	-498 592

La stratégie et les axes d'efforts de la Société en matière de recherche et développement sont décrits dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Note 22 - Résultat financier

(en milliers d'euros)	2024	2023
Produits de participation (1)	189 910	162 321
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 623	746
Autres intérêts et produits assimilés	207 889	187 668
Reprises sur dépréciation des titres de participation	0	44 962
Reprises sur dépréciation des autres titres immobilisés	94	18 263
Reprises sur dépréciation des valeurs mobilières de placement	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	17 578	13 392
Produits financiers	422 094	427 352
Dotations pour dépréciation des titres de participation	0	-55 962
Dotations pour dépréciation des autres titres immobilisés	0	-1 894
Dotations pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	0	0
Intérêts et charges assimilées	-4 256	-5 177
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Charges financières	-4 256	-63 033
Résultat financier	417 838	364 319

(1) en 2024, Thales a versé à la Société 142 350 milliers d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2023 et 46 538 milliers d'euros d'acompte sur les dividendes au titre de l'exercice 2024. En 2023, Thales avait versé 43 616 milliers d'euros d'acompte sur les dividendes au titre de l'exercice 2023 et 117 670 milliers d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2022.

Note 23 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2024	2023
Produits des cessions d'éléments d'actif		
- immobilisations incorporelles	0	0
- Immobilisations corporelles	2 117	6 921
- Immobilisations financières	3 449	36 167
	5 566	43 088
Autres produits exceptionnels	198	52
Reprises sur provisions réglementées		
- Pour hausse des prix	9 237	7 582
- Amortissements dérogatoires	14 862	12 782
	24 099	20 364
Produits exceptionnels	29 863	63 504
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-21	-90
Valeur comptable des éléments cédés		
- immobilisations incorporelles	-7	0
- Immobilisations corporelles	-5 733	-3 158
- Immobilisations financières	-399	-57 094
	-6 139	-60 252
Autres charges exceptionnelles	-125	0
Dotations aux provisions réglementées		
- Pour hausse des prix	-18 151	-17 978
- Amortissements dérogatoires	-22 765	-20 433
	-40 916	-38 411
Autres provisions exceptionnelles	0	0
Charges exceptionnelles	-47 201	-98 753
Résultat exceptionnel	-17 338	-35 249

Note 24 - Ventilation de la charge d'impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôts	Impôts (IS)	Résultat après impôts
Résultat courant	1 046 106	-187 465	858 641
Résultat exceptionnel, participation et intéressement	-213 698	39 919	-173 779
Résultat net	832 408	-147 546 (1)	684 862

(1) dont Crédit d'Impôt Recherche : 33 887 milliers d'euros.

Note 25 - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la Société portent essentiellement sur ses activités opérationnelles et se ventilent comme suit :

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	23 784 818	18 712 224
Avals et cautions	108 150	188 244
Engagements garantis par des cautions bancaires	4 273 250	4 381 718
Total	28 166 218	23 282 186

Engagements reçus (en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Carnet de commandes	38 163 806	33 925 891
Autres engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	3 170 600	2 358 680
Sûretés réelles	31 565	31 659
Garanties Bpifrance Assurance Export	2 180	6 140
Engagements garantis par des cautions bancaires	132 914	81 012
Total	41 501 065	36 403 382

Contrats de location simple (en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	À plus d'un an
Montant des paiements minimaux futurs non résiliables (non actualisés)	36 757	19 375	17 382

Les principaux contrats de location simple de la Société concernent des ensembles immobiliers de bureaux à usage industriel.

Note 26 - Actifs et passifs éventuels

Il n'y a pas d'actifs ou passifs éventuels au 31 décembre 2024.

Note 27 - Instruments financiers : portefeuille d'opérations de change en dollars

Dassault Aviation a un risque de change sur les ventes Falcon qui sont pour la quasi-totalité libellées en dollars US. Ce risque est couvert partiellement en utilisant des contrats de change à terme et des options de change.

Les instruments financiers détenus par Dassault Aviation sont valorisés ci-dessous à leur valeur de marché.

La valeur de marché correspond aux montants reçus ou payés en cas de résiliation totale du portefeuille, dont la contre-valeur en euros est calculée sur la base du cours du dollar à la clôture. Elle n'est pas représentative des résultats qui seront constatés lors de la réalisation des couvertures.

La valeur de marché du portefeuille n'est donnée qu'à titre indicatif. Tous les dérivés souscrits par la Société le sont à des fins de couverture. Les options souscrites sont des dérivés avec composante d'optimisation sans prise de risque supplémentaire.

	31.12.2024		31.12.2023	
Valeur de marché	Milliers de dollars	Milliers d'euros	Milliers de dollars	Milliers d'euros
Options de change	-8 199	-7 892	-10 789	-9 764
Opérations à terme	-95 233	-91 667	43 115	39 018
Total	-103 432	-99 559	32 326	29 254

Test de sensibilité des instruments dérivés de change

Une analyse de sensibilité a été réalisée afin de déterminer l'impact d'une variation du cours du dollar US par rapport à l'euro de plus ou moins 10 centimes.

Valeur de marché du portefeuille (en milliers d'euros)	31.12.2024	
Valeur de marché	-99 559	
Cours du dollar à la clôture	1,0389 \$/€	
Cours du dollar à la clôture +/- 10 centimes	0,9389 \$/€	1,1389 \$/€
Variation de la valeur de marché (1)	-186 181	+153 486

(1) données calculées à partir des conditions de marché existantes aux dates d'arrêté. Elles ne sont pas représentatives des résultats qui seront constatés lors de la réalisation des couvertures.

Note 28 - Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Résultat de l'exercice	684 862	434 959
Impôts sur les résultats	147 546	34 884
Résultat avant impôts	832 408	469 843
Amortissements dérogatoires	7 903	7 651
Provision pour hausse des prix	8 914	10 396
Variation des provisions réglementées	16 817	18 047
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	849 225	487 890

Note 29 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Provisions réglementées :		
- Pour hausse des prix	82 500	73 586
- Amortissements dérogatoires	94 126	86 223
- Plus-values réinvesties	18	18
Assiette des accroissements	176 644	159 827
Accroissements de la dette future d'impôts	45 627	41 283
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation :		
- Participation des salariés	176 360	114 455
- Pour coûts des départs à la retraite	38 812	91 686
Autres décalages temporaires	1 029 995	1 061 518
Assiette des allègements	1 245 167	1 267 659
Allègements de la dette future d'impôts	321 627	327 436

Taux d'impôts au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 est de 25,83%.

Note 30 - Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations perçues par les mandataires sociaux s'élève à 8 148 726 euros pour 2024.

Note 31 - Effectif moyen

L'effectif moyen de la Société est de 10 123 personnes en 2024. Il s'élevait à 9 481 personnes en 2023.

Note 32 - Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications (en milliers d'euros à l'exception du point 3/ en euros par action)	2020	2021	2022	2023	2024
1/ Situation financière en fin d'exercice					
a. Capital social	66 790	66 790	66 790	64 642	62 876
b. Nombre d'actions émises	83 487 030	83 487 030	83 487 030	80 802 366	78 595 561
2/ Résultat global des opérations effectives					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	4 816 505	6 357 665	6 305 411	4 101 265	5 447 162
b. Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	81 763	989 954	842 877	501 921	977 893
c. Impôts sur les bénéfices	-34 285	139 883	127 415	34 884	147 546
d. Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	175 761	364 323	540 142	434 959	684 862
e. Montant des bénéfices distribués (1)	102 689	207 883	249 234	266 068	370 034 (2)
3/ Résultat des opérations réduit à une seule action en euros					
a. Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,39	10,18	8,57	5,78	10,56
b. Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2,11	4,36	6,47	5,38	8,71
c. Dividende versé à chaque action	1,23	2,49	3,00	3,37	4,72 (2)
4/ Personnel					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8 811	8 731	8 954	9 481	10 123
b. Salaires et traitements	514 106	539 291	556 323	604 529	642 416
c. Charges sociales	265 718	293 254	311 737	338 434	369 610
5/ Montant de la participation du personnel	47 990	88 362	147 752	114 455	176 360
6/ Montant de l'intéressement	16 909	20 000	20 000	20 000	20 000

(1) les dividendes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été versés pour 264 729 milliers d'euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 pour 245 585 milliers d'euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 pour 207 184 milliers d'euros, déduction faite des dividendes sur les actions auto-détenues.

(2) les dividendes ont été calculés sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2024 diminué des actions annulées au titre de la réduction de capital décidée par le conseil d'administration du 04 mars 2025.

Note 33 - Événements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement significatif pouvant avoir un impact sur les comptes n'est intervenu entre le 31 décembre 2024 et la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration.

DASSAULT AVIATION

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FORVIS MAZARS
Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

À l'Assemblée générale
DASSAULT AVIATION
9 Rpt Champs Elysees M Dassault
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DASSAULT AVIATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié	Notre réponse
Comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat à reconnaître des contrats Défense (Notes 1.2.8, 1.2.11, 14.2, et 20 de l'annexe aux comptes annuels) Comme décrit dans la note 1.2.11, les résultats à terminaison sur les contrats Défense, ainsi que les éventuelles provisions pour perte à terminaison et provisions pour risques et charges à la date de clôture dépendent de la capacité de l'entité : - à mesurer les coûts encourus sur un contrat et, - à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat. Les estimations des coûts restant à engager s'appuient sur un processus de suivi des programmes assuré par la Direction de Programmes et la Direction Financière sous le contrôle de la Direction Générale. Les estimations des résultats à terminaison des contrats sont mises à jour à chaque clôture de comptes. La comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat à reconnaître des contrats Défense est considérée comme un point clé de l'audit en	À partir de discussions avec les Directions Opérationnelles concernées, nous avons pris connaissance des processus de recensement des coûts et d'évaluation des résultats à terminaison. Nous avons également testé le fonctionnement des contrôles internes clés que nous avons estimés pertinents pour notre audit. Nos travaux ont notamment consisté à : - Tester les contrôles relatifs aux prévisions de chiffre d'affaires et de coûts à encourir sur les contrats ; - Mener des entretiens avec les responsables de suivi des programmes et la Direction Financière et réaliser des tests sur pièces sélectionnées par sondage, sur la base d'un échantillon de contrats les plus contributeurs au résultat de la période, afin : - de confirmer l'exécution des prestations du contrat lorsque le chiffre d'affaires est reconnu à l'achèvement ; - de tester les coûts encourus et ainsi corroborer le degré d'avancement retenu lorsque le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement ; - d'apprécier le caractère raisonnable des hypothèses significatives utilisées pour la détermination des résultats à terminaison, des provisions pour risques et charges, et tester par sondage les données et coûts observés retenus pour l'évaluation des provisions ainsi que les calculs effectués. - Rapprocher les données comptables avec leur

raison du haut degré de jugement et d'estimations requis pour la détermination des modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat à terminaison des contrats, et par conséquent, du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat et les capitaux propres.	suivi analytique opérationnel pour ces mêmes contrats ; • Vérifier la correcte allocation analytique des coûts aux contrats ; • Pour une sélection de contrats dont le niveau de résultat à terminaison a connu une évolution significative par rapport aux estimations antérieures, nous avons cherché à comprendre l'origine des évolutions constatées dans le but de les corroborer avec des justifications techniques et opérationnelles sur la base de notre expérience et d'entretiens avec les directions concernées ; Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes 1.2.8, 1.2.11, 14.2 et 20 de l'annexe aux comptes annuels.
--	--

Risque identifié	Notre réponse
Évaluation des provisions pour garantie (Notes 1.2.8 et 14.2 de l'annexe aux comptes annuels) Dassault Aviation assortit ses livraisons d'aéronefs de garanties contre les défauts matériels ou de logiciels et est soumis à l'obligation de corriger les non-conformités réglementaires identifiées après la livraison des matériels. Ces garanties constituent donc pour Dassault Aviation un engagement dont il convient de provisionner les coûts attendus dès la livraison de l'avion. L'estimation des provisions est fondée d'une part, sur les données et coûts observés par modèle d'avion et type d'opérations prises en garantie, et d'autre part sur les coûts estimés, notamment par des devis de spécialistes, de traitement des dysfonctionnements et non-conformités réglementaires. Compte tenu de la flotte en service et de la diversité des coûts potentiellement à encourir, les provisions pour garanties font l'objet de modèles complexes impliquant le jugement de plusieurs Directions Opérationnelles. L'évaluation de ces engagements par la Direction a conduit Dassault Aviation à comptabiliser des provisions pour garanties à hauteur d'environ 826 millions d'euros au 31 décembre 2024.	À partir de discussions avec les Directions Opérationnelles concernées, nous avons pris connaissance des processus de recensement des risques à garantir ainsi que des procédures mises en place pour déterminer les coûts et les autres données servant de base à l'évaluation des provisions pour garantie. Nous avons également testé le fonctionnement des contrôles clés que nous avons estimé pertinents pour notre audit. En outre, nos travaux ont consisté à : • apprécier la pertinence de la méthodologie de provisionnement retenue par la Direction de Dassault Aviation et les jugements exercés par celle-ci, • apprécier, notamment par entretiens avec les Directions Opérationnelles concernées, le caractère raisonnable des principales hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garantie, • tester par sondage les données sources et coûts observés retenus pour l'évaluation des provisions ainsi que l'exactitude des calculs effectués.

DASSAULT AVIATION**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels****Exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 4**

L'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit en raison :

- *du niveau élevé de jugement requis pour leur détermination,*
- *de la complexité de leur évaluation,*
- *de leur montant significatif,*
- *et, par conséquent, du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat et les capitaux propres si leurs estimations devaient varier.*

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

DASSAULT AVIATION

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 5

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaires aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DASSAULT AVIATION par vos assemblées générales du 19 juin 1990 pour le cabinet FORVIS MAZARS (anciennement MAZARS) et du 12 mai 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet FORVIS MAZARS était dans la trente-cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant

DASSAULT AVIATION**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels****Exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 6**

de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

DASSAULT AVIATION

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 7

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:

34E29D00AF8B423...

Edouard Demarcq

FORVIS MAZARS

Signé par :

B90E0E5AB268410...

Erwan Candau